

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 janvier 2016 de M. Stéphane Guex: «Que se passe-t-il au Grand Théâtre?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Par communiqué de presse, nous avons appris que l'annulation de la mise en scène de la *Flûte enchantée*, en fin d'année 2015, coûterait 200 000 francs en pure perte, puisqu'il paraît improbable que le décor soit recyclé.

On sait moins que la direction annule régulièrement des contrats sans motif valable, occasionnant ainsi des remplacements qui ont des conséquences sur le budget. Ainsi pour les *Troyens*, en octobre 2015, Clémentine Margaine, à la suite d'un désaccord avec le chef d'orchestre, a été remplacée par Béatrice Uria-Monzon, cantatrice accomplie, certes, mais qui ne se déplace pas pour rien, ce qui est légitime au vu de son talent et de l'urgence de la circonstance. Dans la même production, le ténor Bernard Richter a également repris le rôle de Hylas à la dernière minute, pour des raisons inconnues. Des spécialistes estiment entre 30 000 et 50 000 francs le prix de ces remplacements, en plus des salaires contractuels des artistes préalablement engagés dont, sauf information contraire, personne n'a signalé qu'ils avaient été responsables de faute professionnelle.

Le Conseil administratif dispose-t-il d'informations de la direction artistique et peut-il enjoindre à celle-ci de faire preuve de vigilance tant dans la gestion des ressources humaines que dans l'usage des deniers publics?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le milieu lyrique est un milieu exigeant gouverné par la recherche d'une qualité artistique doublée de la nécessité d'aller à la rencontre du public. En effet, des erreurs de choix engendrent immédiatement des conséquences difficilement réparables en termes de billetterie et de réputation. La création d'un *cast* de qualité où les voix se marient et où le jeu de scène est convaincant est un exercice difficile qui ne répond à aucune règle absolue. Il est du rôle et de la responsabilité du directeur général de veiller à cet équilibre et de prendre des décisions qui s'imposent.

Concernant la production de la *Flûte enchantée*, la mise en scène telle que proposée par le metteur en scène ne correspondait pas à la qualité attendue et au concept initialement discuté avec ce dernier. Elle dénaturait l'œuvre et la rendait irrecevable pour le spectacle de fin d'année qui se doit d'être accessible à un très large public, aux familles et aux enfants et de générer des revenus de billetterie

très importants permettant d'équilibrer le manque à gagner de productions plus conceptuelles et contemporaines à d'autres moments de la saison. La décision prise a été clairement approuvée par le public. Parmi les six productions lyriques présentées avant le déménagement du Grand Théâtre, la *Flûte enchantée* a finalement été, avec le spectacle d'ouverture de saison, le plus plébiscité en termes de taux de remplissage.

Sur le plan de la gestion financière, il est à relever que les éléments des décors de la *Flûte enchantée* ont été repris et les coûts limités grâce au succès rencontré par la version de substitution. Le décompte de la ligne budgétaire de la technique, qui comprend les coûts des décors et des costumes, est resté en dessous de la planification financière.

Concernant la production des *Troyens*, il s'avère que M<sup>me</sup> Clémentine Margaine a, de son propre chef, décidé d'abandonner la production. Il a alors fallu la remplacer au pied levé par une artiste de même rang. Concernant le ténor, M. Bernard Richter, il est intervenu alors que la qualité vocale du ténor préalablement pressenti était trop en deçà de nos attentes, alors même qu'il avait offert une excellente prestation en audition. Les deux situations citées ne sont en effet liées à aucune «faute professionnelle» au sens propre, mais bien à des faits imprévisibles liés à l'activité de production d'opéra. Enfin, la presse internationale a fait l'éloge des deux artistes qui ont assuré les rôles de remplaçants.

Les changements pour la production des *Troyens* n'ont généré qu'un coût minime au regard du coût global. A titre indicatif, sur les deux représentations, le surcoût lié à ces changements se monte à 17 000 francs, soit 10% du simple hébergement de l'orchestre, sans parler du cachet du Royal Philharmonic Orchestra de Londres.

Les finances du Grand Théâtre sont bien gérées. Plusieurs saisons de suite, l'institution a clôturé ses saisons avec un boni. La saison 2015-2016 s'est certes terminée avec un déficit, mais celui-ci avait été budgété en raison du déménagement dans une salle plus petite, avec une jauge moindre, générant moins de recettes, et des amortissements à inscrire aux comptes, en lien avec l'Opéra des nations. La subvention est donc utilisée avec diligence et dans le respect des budgets alloués.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Sami Kanaan*